

**Délibération n° 2018-67 en date du 20 décembre 2018
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
portant approbation de trois projets de recherche
ayant reçu un avis favorable du Comité d'orientation scientifique**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage ;

Vu le Code du sport, notamment son article R. 232-44 ;

Vu l'avis du Comité d'orientation scientifique lors de sa réunion du 30 novembre 2018 figurant en annexe de la présente délibération ;

Sur le rapport de la responsable du service médical ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} - Les trois projets de recherche ayant reçu un avis favorable du Comité d'orientation scientifique sont approuvés ainsi que les montants de subvention afférents.

Article 2 - Le Secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 - La présente délibération sera publiée sur le site Internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 20 décembre 2018.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Signé

Dominique LAURENT

Annexe à la délibération n°2018-67

**Candidatures validées par le Comité d'orientation scientifique
dans sa réunion du 30 novembre 2018**

Intitulé des études	Responsable scientifique	Subvention demandée	Subvention approuvée	Durée de l'étude	Avis du COS
Identification rapide de substances dopantes par analyse des spectres de masse après apprentissage	THEVENIN Mathieu	29 000€	OUI	12 mois	Favorable
Pratiques dopantes et pratiques antidopage à l'épreuve de la critique	TRABAL Patrick	24 380€	OUI	24 mois	Favorable
Étude de l'effet dopant potentiel des antidépresseurs au travers de leurs effets sur le métabolisme musculaire.	COUDORÉ François	14 000€	OUI	12 mois	Favorable
Synthèse des engagements financiers au titre de cet appel à projets			67380 €		